



CC du Pays de Clerval (Siren : 200019008)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Clerval
Arrondissement	Montbéliard
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/02/2009
Date d'effet	01/03/2009

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Catherine LENOIR

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	16 Bis Avenue Gaston Renaud
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25340 CLERVAL
Téléphone	03 81 97 85 10
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 098
Densité moyenne	35,89

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Anteuil (212500185)	670
25	Branne (212500870)	180
25	Chaux-lès-Clerval (212501407)	179
25	Clerval (212501563)	1 059
25	Fontaine-lès-Clerval (212502462)	268
25	L'Hôpital-Saint-Lieffroy (212503064)	105
25	Pompierre-sur-Doubs (212504617)	305
25	Roche-lès-Clerval (212504963)	124
25	Saint-Georges-Armont (212505168)	122
25	Santoche (212505317)	86

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz
<i>Distribution publique d'électricité. La communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED).</i>
- Autres énergies
<i>Etude et développement d'un parc éolien terrestre.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - Contrôle des installations (vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des systèmes neufs ou réhabilités, contrôle diagnostic des systèmes existants, vérification périodique des systèmes existants).</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Développement et aménagement économique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
<i>Fonctionnement et entretien du gymnase de Clerval.</i>
- Activités péri-scolaires

Le centre de loisirs sans hébergement et les activités connexes.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions en faveur de la jeunesse dès lors qu'elles participent au rayonnement communautaire (soutien aux associations ou manifestations intercommunales). Action en faveur de la culture et du développement de la musique : adhésion et participation aux frais de l'école de musique du Pays du Doubs Central.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT). La communauté de communes est autorisée à adhérer à un syndicat mixte ou à toute autre structure chargée de l'élaboration et du suivi du SCOT.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Etudes et programmation

Harmonisation des cartes communales et plan locaux d'urbanisme Etude relative à l'aménagement et au développement de l'espace du territoire communautaire

Développement touristique

- Tourisme

Actions en faveur du tourisme reconnues d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire : - l'Office du tourisme de Clerval - la valorisation du patrimoine ancien des villages (hors restauration) portant sur la signalétique et les supports de communication. - l'étude et la coordination des opérations de restauration du petit patrimoine communal dans un souci de cohérence territoriale.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

Secrétariat et comptabilité des communes

- NTIC (Internet, câble...)

Gestion et développement de l'espace public numérique (EPN) de Clerval. Très haut débit : établissement, par réalisation, ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit (THD) ; - réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; - gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; - organisation et mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - l'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. La communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte "Doubs Très Haut Débit".

- Autres

Relais assistantes maternelles Habilitation à exercer des missions de prestations de service La communauté de communes peut conclure avec ses communes membres des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions. En outre, la communauté de communes pourra, de manière marginale par rapport à son activité globale, réaliser des prestations de services à titre onéreux, y compris sous forme d'opérations sous mandat au sens de la loi MOP dans les domaines présentant un lien avec les compétences transférées, y compris pour des communes non-membres en cas de carence de l'initiative privée. Délégation de compétences : Afin de permettre l'exercice des compétences au niveau le mieux à même de les exercer, la communauté de communes est autorisée à exercer au nom et pour le compte du Département ou de la Région, tout ou partie de leurs compétences.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	SICTOM des 3 COM25 (252500129)	SM fermé	20 762
25	Syndicat mixte pour le SCOT du Doubs central (200034452)	SM fermé	28 753
25	PETR du Doubs central (200049468)	SM fermé	36 229
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	166 523
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	534 940

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)